

que les Traités de S. Germain & de
Trédar ne sauroient appuyer les pré-
sentations Angloises sur la fixation des
limites de l'Acadie ; qu'ils font sans-
cesse sortir de la poussière où il est en-
velé, le droit qu'ont les François sur
ces Pays qui leur sont aujourd'hui con-
cédés par les Anglois.

Sur le simple énoncé des raisons
que présentent les mémoires des deux
Nations, il n'y a personne, à moins
que le bandeau de la prévention ne soit
sur ses yeux, qui ne convienne que
les Anglois sont eux-mêmes les infra-
cteurs du Traité d'Utrecht. Mais est-ce
un sujet de se persuader qu'une telle
proposition n'effarouchera point les es-
prits ? Non ; c'en est un autre contrai-
nte très-légitime de craindre, qu'elle
ne produise cette impression sur le plus
grand nombre. Ils subsistent encore
ces sentimens de jalousie, qu'alluma
dans toute l'Europe cet éclat de gloire
& de grandeur, que Louis XIV ré-
pandit sur son règne durant le cours
heureux de ses victoires. Elle vit en-
core au fond des cœurs ulcérés cette
haine implacable, dont les remplit